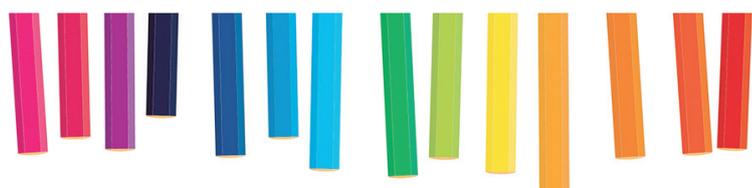




PÉRI'SCHOOL

GESTION DE LA PETITE ENFANCE & ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES



RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2020

Entre le 12 et le 27 août la création de votre compte en ligne et le dépôt des justificatifs sur l'application ou le site Mypérischool est **obligatoire** pour bénéficier des services de restauration scolaire, garderie périscolaire et des accueils de loisirs.

Rendez-vous sur internet à l'adresse

<https://noyelleslesvermelles.myperischool.fr>

ou téléchargez l'appli Mypérischool.

LA CRÉATION DE VOTRE COMPTE SUR L'APPLICATION NE VAUT PAS INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE OU À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE.

Pour ces services vous pourrez bientôt réserver et payer en ligne via Mypérischool mais pour cette rentrée vous devez encore réserver par mail ou sur le site www.noyelleslesvermelles.fr :

- pour la restauration scolaire : à c.trier@noyelleslesvermelles.fr, inscription au mois avant le 20 de chaque mois, pour les inscriptions exceptionnelles (en fonction des places disponibles) inscription la veille avant 10h (le vendredi pour le lundi).
- pour la garderie périscolaire : inscription obligatoire à l.bridoux@noyelleslesvermelles.fr avant le 27 août 2020 (la fiche d'inscription est téléchargeable sur le site de la commune)
- un **nouveau règlement intérieur** est téléchargeable sur le site internet rubrique restauration scolaire et garderie périscolaire. **Vous devez le retourner signé lors de votre inscription.**

UN SOUCI ? UNE ADRESSE MAIL :

aide@myperischool.fr

Précisez [Noyelles-les-Vermelles] en objet

Dossier
d'inscription unique
entièrement
dématérialisé

Nos agents en
mairie restent à
votre disposition
pour vous
accompagner

APPLI MOBILE
PARENTS
disponible sur
Google Play et
AppStore

JUSTIFICATIFS
Transmettez-les
via MyPérischool

CODE D'ACCÈS
COMMUNE QUI
VOUS SERA
DEMANDÉ À
L'INSCRIPTION
DEZAQ4G

